

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 14 janvier 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1901332A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Amaury, Stéphane, Marie Duquesne est admis à sa demande, pour compter du 26 novembre 2018, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie du Grand Est, groupement de gendarmerie départementale de la Marne, avec son grade et son ancienneté de grade.

Cet ancien enseigne de vaisseau de 1^{re} classe de réserve de la marine nationale est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 2

M. Cyrille Bacon est admis à sa demande, pour compter du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté, groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, avec son grade et son ancienneté de grade.

Cet ancien lieutenant de réserve de l'armée de terre est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*
O. KIM